



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 15 novembre 2021 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Madame la conseillère Odile Roy, messieurs les conseillers Gaétan Gagné, Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou, Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean (Félix) Lagacé,

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, Guylain Raymond directeur des loisirs et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

1- Ouverture

M. Le Maire déclare que le quorum est atteint et la séance ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 04, octobre 2021
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Élection – Dépôt des formulaires déclaration des intérêts pécuniaires (DGE-1038)
- 8- Autorisation d'inscription des conseillers à la formation
- 9- Modification au niveau des signataires
- 10- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste
- 11- Emprunt temporaire Route du Rg2 Phase2 – 5 322 000\$
- 12- Soumission pour remplacement des enseignes à l'entrée de la Ville
- 13- Calendrier des séances de 2022
- 14- Mandat des conseillers
- 15- Embauche d'un employé de voirie surnuméraire
- 16- PIIA – Réjean Primard
- 17- PIIA – Michel Soumis
- 18- PIIA – démolition de deux maisons
- 19- Demande de connexion – Réseau aqueduc et égout – Keven Corriveau – Rue Beaulieu
- 20- Gym – loyer - aréna
- 21- Vente de terrain – Parc industriel
- 22- Vœux de Noël Édition du 22 décembre Avant-Poste
- 23- Dons
- 24- Affaires nouvelles
 - 24.1 Tecq 2019-2023 – Dépôt de la programmation
 - 24.2 Facture réparation de l'asphalte sur la 132
 - 24.3 Autoriser un budget supplémentaire de 22 000\$ - Rue Saint-Jean-Baptiste
 - 24.4 Vente du terrain 4810229 de la rue D'Anjou
 - 24.5 Nouveau membre du comité de négociation de la convention
 - 24.6 Autoriser une dépense de 17 000\$ pour un camion-citerne
 - 24.7 Retour sur le reportage de Mom Boucher de TVA
 - 24.8 Demande de passage piétonnier en face de la Caisse Desjardins
 - 24.9 Fête de Noël des employés
- 25- Correspondances
- 26- Période de questions
- 27- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Pas de questions

4- Adoption du procès-verbal du 04 octobre 2021

2021-11-297

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'adopter le procès-verbal du 04 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2021-11-298

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, d'adopter la liste des comptes au montant de 178 954.82 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau et monsieur Guylain Raymond font le résumé de leur rapport respectif.

6.2 Dossiers des élus

- Gaëtan Gagné pour la CDC ; dernière rencontre, pour compléter leur année, il verse le reste de leur budget disponible à première mémoire; il demande aussi à la Ville de modifier les panneaux de nom de rue avec l'effigie du saumon, ils vont nous présenter une ébauche pour acceptation du conseil.

- Odile Roy pour Faucus ; Renouvellement exposition; L'exposition muséale permanente du Site patrimonial de pêche Matamajaw a été conçue en 1989. L'exposition permanente a fait l'objet d'améliorations et d'une expansion en 2002. Bien qu'elle touche à des aspects intéressants de l'histoire du site, l'exposition a terminé sa vie utile et elle a grandement besoin d'être mise à jour, et ce, à tous les niveaux. Le projet consiste au développement d'une nouvelle exposition permanente portant sur le plaisir et la passion de la pêche au saumon des premiers pêcheurs issus des Premières Nations jusqu'aux pêcheurs sportifs d'aujourd'hui. Les coûts totaux du projet sont estimés à 493 328\$.

Une demande a été déposée au MCC à la mi-octobre pour le projet de renouvellement des expositions permanentes de 369 996\$ et une autre demande a été faite à Tourisme Gaspésie de 24 666\$ le 30 octobre dernier.

Études de faisabilité parcours enrichi par le numérique : Le MCC a accordé plus de 49 000\$ pour réaliser une étude de faisabilité d'un parcours enrichi par le numérique. C'est la firme Altkey qui a obtenu de contrat. Ils sont venus visiter le site, ils sont maintenant à analyser toutes les données. Le rapport sera terminé pour le printemps prochain.

Parc Canada : Une historienne de l'architecture est venue visiter le site patrimonial de pêche Matamajaw. Elle devra produire un rapport qui sera présenté à la mi-décembre à la Commission des lieux nationaux du Canada.

Alexander Redford, historien et propriétaire des Jardins de Métis, a accepté d'être le lecteur indépendant de notre rapport.

Collaboration Jardins de Métis : Nous travaillons en collaboration avec le Jardin de Métis afin de créer une exposition sur le travail de guide de pêche, cette exposition sera présentée aux jardins à l'été 2022 et à Matamajaw en 2023.

Fin des travaux de restauration : Nous sommes dans la reddition de compte à patrimoine Canada et au MCC.

Site internet Matamajaw : Nous sommes à finaliser les derniers détails pour la mise en ligne de notre nouveau site qui comprend maintenant une billetterie en ligne et une boutique en ligne.

6.3 Dossiers MRC

Pas de réunion suite à l'élection

7- Élection – Dépôt des formulaires déclaration des intérêts pécuniaires (DGE-1038)

Formulaire remis aux conseillers

8- Autorisation d'inscription des conseillers à la formation

2021-11-299

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser la dépense pour la formation obligatoire, en déontologie, pour les conseillers, suite à l'élection du 7 novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Modification au niveau des signataires

Considérant l'élection municipale du 7 novembre, et l'assermentation du nouveau conseil;

Considérant qu'une modification au niveau des signataires est nécessaire pour les transactions courantes de la Ville de Causapscal;

En conséquence :

2021-11-300

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser monsieur le Maire, Réjean (Félix) Lagacé à signer, toutes transactions et tous documents nécessaires à la bonne marche des affaires municipales pour la Ville de Causapscal. Mme Odile Roy conseillère du district 5, et le directeur général, M. Laval Robichaud, sont reconduit comme signataire.

Deux (2) signatures sont nécessaires pour tous documents qui exigent une signature au niveau des institutions bancaires, et ce, pour tous les folios détenus par la ville de Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste

2021-11-301

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement de la facture #60726749, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure Inc., pour la somme de 4 003.58 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 11- Emprunt temporaire Route du Rg2 Phase2 – 5 322 000\$
2021-11-302 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'effectuer un emprunt temporaire, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia, en conformité avec le règlement d'emprunt 258-20 au montant de 5 322 064 \$, de plus le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat d'emprunt au nom de la Ville de Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 12- Soumission pour remplacement des enseignes à l'entrée de la Ville
Décision remise à une prochaine rencontre.
- 13- Calendrier des séances de 2022
2021-11-303 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter le calendrier des séances régulières de conseil de la Ville de Causapscal pour l'exercice financier 2022;
17 - Janvier, 7 - Février, 07 - Mars, 04 - Avril, 02 - Mai, 06 - Juin, 14 - Juillet,
01 - Aout, 06 - Septembre, 03 - octobre, 07 - Novembre, 5 et 19 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 14- Mandat des conseillers
2021-11-304 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'approuver les affectations suivantes :
- Pro-maire pour les 8 prochains mois : Odile Roy
 - Office Municipale d'Habitation (OMH) : Réjean Lagacé
 - PFM/MADA : Louis-Marie D'Anjou
 - Maison des jeunes : Plus de représentant
 - Commission de développement : Gaëtan Gagné
 - Faucus : Odile Roy et Denis Viel
 - Seigneurie Mon-Toit : Denis Viel
 - Comité d'urbanisme : Réjean Gagné et Gaëtan Gagné
 - Nomination au RQFA : Léo Lepage St-Amand
 - Représentant à la voirie : Denis Viel
 - Représentant au loisir : Léo Lepage-St-Amand

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 15- Embauche d'un employé de voirie surnuméraire
2021-11-305 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, de procéder à l'embauche de monsieur Pierre Cusson, du 45A, rue Saint-Paul Causapscal, comme surnuméraire au poste d'opérateur journalier, préposé à l'entretien d'aqueduc et égouts, occasionnellement opérateur de machinerie lourde. L'entrée en service se fera le 6 décembre 2021 et il sera régi par la convention collective en vigueur. Le conseil autorise le directeur général à signer les documents nécessaires donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2021-11-306 16- PIIA – Réjean Primard
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser la demande #DPTFL180229, du propriétaire M. Réjean Primard. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant la rénovation et la peinture des galeries du premier et second étage, de couleur blanche, de la propriété du 111, Rue St-Jacques Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2021-11-307 17- PIIA – Michel Soumis
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'autoriser la demande #DPTFL210298, du propriétaire M. Michel Soumis. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant la réfection du patio en cours latérale de la même dimension. Le garde-corps sera en barbotins de bois traité, comme la partie arrière de la galerie, au lieu du treillis blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2021-11-308 18- PIIA – démolition de deux maisons
Considérant que la Ville de Causapsal désire améliorer le centre-ville pour le rendre plus attractif, tout en améliorant les déplacements et en permettant plus de stationnements;
Considérant la proximité des bâtiments de la rue principale (Route 132) qui occasionne des difficultés à l'entretien hivernal;
Considérant que les bâtiments en cause sont dérogatoires à plusieurs niveaux;
Considérant que le projet du propriétaire vient répondre aux problématiques du secteur;
En conséquence :
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser la demande, du propriétaire M. David Didier, ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant la démolition des bâtiments de deux propriétés, situés au 144 et 146 Rue Saint-Jacques Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2021-11-309 19- Demande de connexion – Réseau aqueduc et égout – Keven Corriveau – Rue Beaulieu
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la demande de M. Keven Corriveau, pour le branchement d'aqueduc et d'égouts de sa nouvelle résidence, aux services de la Ville, située sur la Rue Beaulieu, à l'intersection avec la Route du 2^e Rang, matricule #2458-76-1288.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 20- Gym – loyer – aréna
Sujet annulé

21- Vente de terrain – Parc industriel

Considérant que monsieur Romay Plante veut faire l'acquisition d'un terrain dans le secteur industriel, Nu. 6 402 684, d'une surface de 5 107 m² pour augmenter la surface de terrain disponible pour ses opérations, étant propriétaire du terrain voisin;

Considérant que les terrains du parc industriel se sont transigés à 0.10 cent le pied carré par le passé;

Considérant que la Ville de Causapscal désire maintenir l'équité pour tous les citoyens et promouvoir le développement local;

Considérant que les frais d'acquisition, notaire et autre sont à la charge de l'acheteur;

En conséquence :

2021-11-310

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par Monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser la vente du terrain #6 402 684 à M. Romay Plante, pour la somme de 0.10 le pied carré avec les dispositions suivantes :

- a) Le vendeur décline toute garantie
- b) La surface monnayable est établie à 5 107m², équivalent à 54 971 pieds carrés;
- c) De mandate, Gestion Notariale Inc. de Causapscal, pour les documents légaux;
- d) D'autoriser le maire et le directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22- Vœux de Noël Édition du 22 décembre Avant-Poste

Le conseil décline cette offre

23- Dons

2021-11-311

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de verser les dons suivants :

- 150 \$ pour La Maison des Familles
- 150 \$ pour la Compagne des paniers de Noël
- 75 \$ pour l'album des finissants de l'école Secondaire Armand-Saint-Onge

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24- Affaires nouvelles

24.1 Tecq 2019-2023 – Dépôt de la programmation

Attendu que La Ville de Causapscal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que La Ville de Causapscal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence :

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné que :

- a) La Ville de Causapscal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- b) La Ville de Causapscal s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- c) La Ville de Causapscal approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d) La Ville de Causapscal s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- e) La Ville de Causapscal s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- f) La Ville de Causapscal atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24.2 Facture réparation de l'asphalte sur la 132

Considérant que la Ville de Causapscal a dû faire une intervention sur la Route 132, suite à une fuite du réseau d'aqueduc, dans le centre de la Ville et se faisant, à dû faire refaire le revêtement;

En conséquence :

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement de la facture #106007793, de, Les Pavages des Monts Inc., au montant de 16 198.59\$ taxes incluses, concernant le pavage de la section où les travaux ont eu lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24.3 Autoriser un budget supplémentaire de 22 000\$ - Rue Saint-Jean-Baptiste

Considérant qu'autorisé antérieurement, un budget supplémentaire au sous-projet 500A a été prévu, voir la résolution 2018-12-335, pour assurer la relance et la finalisation des plans et devis de la rue Saint-Jean-Baptiste

Considérant que les interventions requises sur ce dossier jusqu'à maintenant ont été plus importantes qu'anticipées;

Considérant que les activités complémentaires requises selon l'orientation du projet, il faut prévoir une réserve budgétaire additionnelle de 22 000\$;

Considérant les activités suivantes :

1. Nouvelle demande exigée par le CN et relance;
2. Ajout de travaux additionnels demandés sur la rue St-Augustin;
3. Suivi de demandes additionnelles pour les acquisitions MTQ et Ville;
4. Analyse et coordination des recommandations du balancement hydraulique de la Ville pour le poste de surpression projeté;
5. Validation de la conservation du chemin de contournement et suivi;
6. Suivi additionnel requis demandé par la MRC pour la rue St-Louis;
7. Coordination complémentaire avec les intervenants pour les enveloppes budgétaires respectives et l'orientation du projet;
8. Activités complémentaires requises (ajustements finaux des plans et devis selon ententes à convenir, rencontres de coordination, suivi période de soumission, analyse des soumissions, etc.);

En conséquence :

2021-11-314

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le budget supplémentaire de 22 000\$, pour la poursuite des activités requises à la finalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24.4 Vente du terrain 4810229 de la rue D'Anjou

Considérant la dangerosité du mur mitoyen entre le terrain #4 810 229, propriété de la Ville, et le #4 810 230, propriété de M. Marcel Girard, du 110, rue D'Anjou, à Causapscal;

Considérant qu'une entente entre les partis a permis l'enlèvement du mur et la réalisation de travaux de réaménagement de la pente;

Considérant que par suite de cette entente la rétrocession du lot #4 810 229 est convenue entre les partis;

En conséquence :

2021-11-315

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné de :

Autoriser la vente du terrain #4 810 229 à M. Marcel Girard, propriétaire du 110, rue D'Anjou, pour la somme d'un dollar (1 \$).

De mandater, Gestion Notariale Inc. de Causapscal, pour les documents légaux, au frais de la Ville;

D'autoriser le maire et le directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24.5 Nouveau membre du comité de négociation de la convention

Considérant que la convention collective des salariés de la Ville de Causapscal est en cours de réédition;

Considérant que l'élection municipale du sept novembre oblige la nomination d'un nouveau membre sur le comité de négociation pour remplacer le Maire sortant;

2021-11-316

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de nommer le conseiller Réjean Gagné sur le comité de négociation pour établir la prochaine convention collective 2021-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24.6 Autoriser une dépense de 17 000\$ pour un camion-citerne

Considérant qu'à plusieurs reprises l'intérêt du conseil pour l'achat d'un camion-citerne pour laver les rues de la Ville a été soulevé;

Considérant que le centre de service partagé de gouvernement a mis en vente un équipement semblable usagé répondant aux exigences de la Ville;

Considérant qu'un tel véhicule peut se transiger à moins de 17 000\$;

2021-11-317

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou :

D'allouer un montant de 17 000\$ pour le possible achat de ce véhicule, conditionnel à ce qu'il répond à l'inspection de notre mécanicien;

D'autoriser le directeur des travaux publics, Daniel Claveau, à se déplacer à Québec pour faire l'évaluation du véhicule;

D'autoriser le directeur général de procéder à l'achat du véhicule si le montant de 17 000\$ est respecté lors de la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24.7 Retour sur le reportage de Mom Boucher de TVA

Considérant que le conseil de Ville de Causapschal est fier de représenter la population Causapschalienne et dans ce sens, doit prendre la défense de sa communauté quand elle est prise à partie;

Considérant le reportage de TVA au cours de l'émission JE, sur le criminel notoire, Mom Boucher, qui a vu le jour à Causapschal;

2021-11-318

Considérant que le reportage n'était que prétexte au lancement d'un livre concocté par les auteurs profitant de la visibilité que leur offre le réseau TVA;

Considérant que pour ce faire, les auteurs ce sont accaparés le droit de décrire la Ville de Causapschal de façon tendancieuse et à la limite disgracieuse;

Considérant que la Ville de Causapschal à vue naître, dans sa municipalité, des personnages de notoriété exemplaire comme;

- ❖ M. Jean-Guy Morissette; joueur de la ligue national de hockey de l'équipe des Canadiens de Montréal;
- ❖ Germain Barette membre de l'équipe de ski alpin Olympique;
- ❖ Olivier Roy; qui s'est vu décerné le titre d'athlète masculin de l'année pour son rôle crucial au sein des Panthers d'Augsbourg, dans la ligue professionnelle d'Allemagne;
- ❖ Victor Tremblay; Directeur général de La Fédération Québécoise pour le Saumon de l'Atlantique (FQSA) qui s'est battu pour que les citoyens de sa vallée obtiennent la gestion des rivières Matapédia et Patapédia,

- ❖ Claude Rivard; qui a été président de la Fédération des producteurs de lait du Québec, après avoir reçu son diagnostic du Parkinson il a alors travaillé à l'édification de ce qui est devenu Parkinson Québec, il a été le premier président de La Société Parkinson du Québec;
- ❖ Et encore bien d'autre;

Considérant que la Ville de Causapscal à droit à sa dignité est à sa fierté et qu'elle mérite mieux que de se voir attribué le titre de « cuvette ayant vu naître le pire criminel du Canada » ;

En conséquence :

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

Que la présente soit expédié au responsable de cette ignominie;

De demander aux auteurs, au directeur de la programmation, directeur général et propriétaire du Réseau TVA de se rétracter et de rendre à Causapscal ces lettres de noblesse;

De faire parvenir en copie conforme de la présente à :

Mme Andrée Laforest – ministre des Affaires municipales et de l'habitation du Québec (MAMH),

M. Pascal Bérubé - député de l'Assemblée nationale du Québec,

Mme Kristina Michaud - Député - Chambre des communes du Canada,

Diane Lebouthiller - Député et Ministre du Revenu national - Chambre des communes du Canada

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24.8 Demande de passage piétonnier en face de la Caisse Desjardins

Considérant que le conseil de la ville de Causapscal est à l'écoute des besoins des citoyens, principalement lorsqu'il s'agit de besoins liés à la sécurité de l'ensemble de la collectivité;

Considérant l'augmentation du trafic sur la Rue St-Jacques (route 132), qui rend difficile la traverse des piétons en face de la Caisse Desjardins de Causapscal;

2021-11-319

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de déposer une demande au ministère des Transports (MTQ), dans le but d'autoriser la mise en place d'une traverse piétonnière en face de la Caisse Desjardins de Causapscal, au 55, rue St-Jacques Nord;

De mandater le directeur général de la Ville de Causapscal de déposer et de signer tous documents nécessaires au dépôt de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24.9 Fête de Noël des employés

Considérant les fêtes de Noël qui approche et sont toujours soulignés par le conseil de la Ville;

Considérant la pandémie qui rend les rencontres incertaines;

2021-11-320

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser que soit remis aux employés un présent pour les fêtes de

Noël comme marque de reconnaissances et d'organiser un 5 à 7 pour le conseil et les employés cadres de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25 Correspondance

La correspondance est lue.

26 Période de questions

Pas de questions

27 Levée de la séance

2021-11-321

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

Réjean (Félix) Lagacé, Maire

Laval Robichaud, Directeur général et
Secrétaire-trésorier